

## MES DÉMARCHES

### Installation de panneaux photovoltaïques

Les pièces à fournir en complément du Cerfa Déclaration Préalable :

#### DP1 Le plan de situation

Le plan de situation du terrain permet de connaître la situation du terrain à l'intérieur de la commune afin de savoir quelles règles d'urbanisme s'appliquent dans la zone où est situé le projet. Il permet également de savoir s'il existe des servitudes.

Il doit comporter :

- L'orientation (direction du Nord) ;
- Les voies de desserte avec leur dénomination ;
- L'indication de l'échelle ;
- L'emplacement du terrain.



Vous pouvez vous le procurer sur [cadastre.gouv.fr](http://cadastre.gouv.fr) ou sur le site de Noisy le Roi dans : Mes Démarches – Urbanisme – Cadastre et Plan.

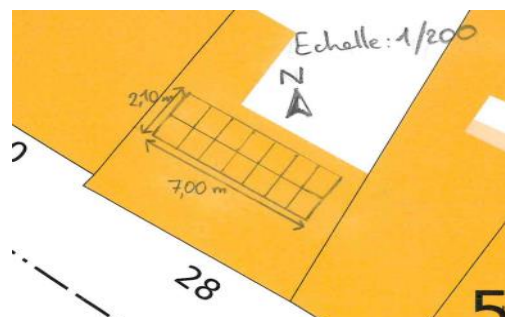
#### DP2 Le plan de masse

Le plan de masse présente le projet dans sa totalité.

Il doit comporter :

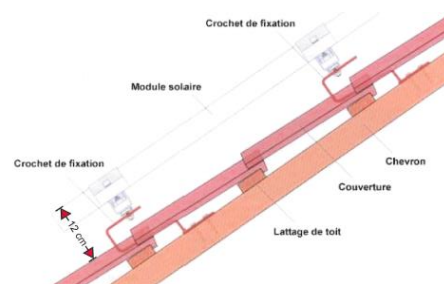
- L'orientation (direction du Nord)
- L'indication de l'échelle
- Les dimensions des panneaux solaires

Vous pouvez utiliser comme support un plan du cadastre pour réaliser le plan de masse de votre projet.



### DP3 Le plan de coupe de la toiture

Le plan de coupe de la toiture permet de voir l'épaisseur du panneau photovoltaïque sur la toiture.



### DP6 Un document graphique d'insertion

Il permet d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement, comment il se situe par rapport aux autres constructions avoisinantes et aux paysages.

Pour réaliser ce document, vous pouvez recourir à différentes techniques :

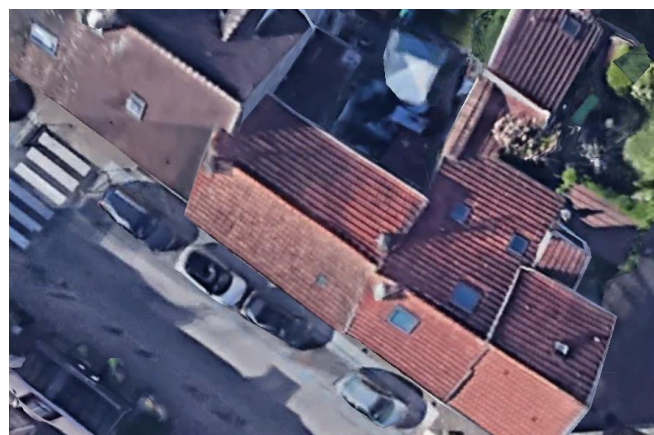
- Un photomontage à partir d'un assemblage de photographies
- Un croquis du projet, ou image de synthèse à coller sur le terrain existant.



### DP7 Une photographie dans l'environnement proche

La prise de vue doit permettre de connaître l'aspect du terrain d'implantation du projet et des terrains qui jouxtent immédiatement.

Si votre projet est situé en zone urbaine, cette photographie montre la façade des constructions avoisinantes, les arbres existants...



## DP8 Une photographie dans l'environnement lointain

La prise de vue doit permettre de connaître l'aspect du terrain d'implantation du projet et des terrains avoisinants.

Si votre projet est situé en zone urbaine, cette photographie montre l'aspect général de la rue, des espaces publics, des façades.



## DP11 Une notice

Décrire l'ensemble des teintes et matériaux des panneaux photovoltaïques, ainsi que les modalités de mise en œuvre et d'exécution du chantier.

*Attention, les illustrations de ce document sont données à titre d'exemples. Selon les particularités de votre projet, il pourra vous être demandé des compléments d'informations.*